



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 11
JUN 2012

LÉGISLATURE
2009-2012



ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 18 juin 2012 à 20 h

Ordre du jour

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2011**
- 2. Comptes de l'exercice 2011**
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Cautionnement du futur crédit NPR pour la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour un montant maximal de Fr. 5'000'000.–**
- 4. Vote de principe sur l'adhésion à une association intercommunale pour la construction d'une salle de gymnastique double polyvalente pour le Cycle d'orientation régional à Grône**
- 5. Rapport des chefs de départements**
- 6. Divers**

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

LE RENOUVEAU... DIFFÉREMMENT!



> Alain Perruchoud

Le 8 mai dernier, les travaux de démontage de la télécabine Vercorin-Crêt-du-Midi ont débuté par le démontage des câbles. Le point de non retour est donc atteint et la seule issue, désormais possible pour nous permettre de skier sur nos pistes préférées ce prochain hiver, est la construction de la nouvelle installation. Les travaux du gros œuvre et de l'enneigement mécanique ont été adjugés et les entreprises du cru en ont obtenu leurs lots. Une page importante de ce dossier s'est donc tournée en ce début mai.

En parallèle, les bulletins de souscription pour l'augmentation du capital actions rentrent un à un et quelques généreuses et bienvenues surprises ont accéléré le mouvement. Il reste, malgré cela, encore un long chemin à parcourir. Inutile donc d'attendre avant de souscrire à votre tour!

L'acceptation, ce 11 mars dernier, de l'initiative Weber ne doit pas nous décourager et nous faire perdre confiance en notre avenir. Elle ne doit pas mettre en péril notre capacité de financer notre nouvelle télécabine. Dans tous les cas, notre économie se portera mieux avec une installation de remontées mécaniques performante que sans installation du tout. Dans tous les cas, la valeur des biens immobiliers, sur Vercorin, s'en trouvera mieux préservée.

Le 21 mai dernier, la conseillère fédérale Doris Leuthard est venue, à Sierre, à la rencontre des présidents des communes valaisannes. Elle a pris note de nos craintes, des difficultés administratives et des effets collatéraux malheureux, créés par le flou juridique engendré par l'initiative. Selon ses dires, le groupe de travail, mis sur pied par son Département, proposera d'ici à la fin juin, un projet d'ordonnance qui devrait dissiper les doutes essentiels qui nous contrarient aujourd'hui. Le Conseil fédéral devrait rendre

exécutoire cette ordonnance d'ici septembre 2012. Mme Leuthard n'a évidemment pas pu répondre aux nombreuses questions pratiques à propos de la mise en œuvre de l'initiative. Elle a cependant été très claire sur la question du bâti actuel, du maintien des droits acquis et du respect du droit à la propriété. Elle nous a affirmé que tant les membres du groupe de travail que les initiants sont d'accord sur le fait que les constructions érigées avant le 11 mars ne sont pas concernées par l'initiative. Ces immeubles pourront être vendus sans restriction. De même, l'ordonnance prévoira des exceptions pour les biens reçus en héritage. Ceux-ci ne seront vraisemblablement pas considérés dans le calcul des 20% de résidences secondaires. Sans pouvoir s'engager formellement, la conseillère fédérale Doris Leuthard nous a donc rassurés sur certains points critiques et nous a assuré partager et comprendre nos préoccupations.

Quoi qu'il en soit, l'initiative a été acceptée par le peuple suisse et elle sera appliquée avec son lot de contraintes. Le Valais devra composer avec ces nouvelles règles et se doit, aujourd'hui, de réagir, de faire preuve de créativité et de focaliser toute son énergie pour élaborer un nouveau modèle touristique et économique, non plus basé sur la construction, mais plutôt sur la fréquentation de nos destinations touristiques. La mise en œuvre de ce nouveau modèle se fera au prix de mutations importantes du tissu économique cantonal et bien entendu, du panel des emplois.

A l'instar de notre société de la Télécabine de Vercorin SA qui se profile dans le développement durable, le Valais doit envisager dès aujourd'hui, pour son tourisme, un «renouveau différemment»!

Alain Perruchoud,
président

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens (162 participants) et les félicite pour leur intérêt aux affaires publiques et leur participation assidue aux assemblées primaires.

Il rappelle que la convocation a été affichée au pilier public, publiée par l'intermédiaire du *Bulletin officiel* et relayée par le «*CHALAIS-Infos*» N° 9 de décembre 2011.

Avant de passer à la lecture du protocole, le président propose deux scrutateurs officiels, soit MM. Séraphin DEVANTHERY et Jean-Marc ZUFFEREY, qui sont acceptés par l'Assemblée.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2011

Le protocole a été intégralement publié dans le «*CHALAIS-Infos*». Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans remarque, ni demande de modification.

2. BÂTIMENT «LA POSTALE» À CHALAIS

Le président présente tout d'abord l'historique du projet, depuis l'acquisition du bâtiment en 2007, le choix du programme de construction et ses implications financières.

La rentrée des soumissions pour l'aménagement de 2 bureaux,

4 logements DOMINO et 6 appartements de 2½, permet d'affirmer que la rentabilité est assurée pour un autofinancement du projet.

Le président constate que cette rénovation s'inscrit bien dans l'esprit de l'amélioration esthétique et de dynamisation des centres de villages; de plus, cette opération ne péjore pas les finances communales, dans la mesure où il s'agit de patrimoine financier et non administratif.

M. Jacques ZUBER s'inquiète de l'évolution de l'endettement communal qui, avec la prise de participation à la Télécabine de Vercorin, va très rapidement atteindre près de 20 millions.

Il propose d'effectuer un emprunt de seulement 2 millions de francs.

Le président répond que les incidences financières ont été calculées et que l'année 2012 devrait voir apparaître un supplément de marge d'autofinancement qui permettra le remboursement d'autres emprunts plus onéreux. Par contre, il est nécessaire d'effectuer aujourd'hui la totalité de cet emprunt pour couvrir l'ensemble des coûts de construction.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, par 159 voix, aucune opposition et 3 abstentions déclarées, que la Commune entreprenne les travaux de déconstruction et de reconstruction du bâtiment «La Postale» à Chalais, pour l'affecter à des bureaux, des appartements DOMINO et des appar-

tements destinés à des couples ou des personnes seules.

Dans un 2^e temps, les citoyen-ne-s acceptent, par 157 voix, aucune opposition et 5 abstentions déclarées, le recours à l'emprunt pour un maximum de Fr. 3'000'000.- pour le financement de cet investissement.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2012

Avant de passer aux chiffres détaillés et aux explications comptables, le président donne connaissance des événements de l'année écoulée.

Il relève tout spécialement la participation à la Télécabine de Vercorin SA et les synergies qui vont se mettre en place avec le Téléphérique de Chalais-Vercorin dès le 1^{er} mai 2012. Il mentionne également l'ouverture récente de la nouvelle déchetterie intercommunale des Etreys, sur le territoire de la commune de Grône.

En 2^e partie, le président passe en revue les chiffres du budget 2012 qui prévoit une marge d'autofinancement de Fr. 2'958'690.- pour un total de revenus de plus de 13 millions et des charges financières de près de Fr. 10'100'000.-. Le bénéfice net s'élève à Fr. 1'208'690.- ; ainsi, tenant compte des investissements prévus, l'endettement communal devrait être à nouveau réduit pour atteindre environ 10,5 millions à la fin de l'exercice 2012.

Compte tenu de l'introduction de la RPT II, des changements

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

importants figurent au budget; par ailleurs, les chiffres communiqués par le Canton du Valais sont sujets à variation. Ce ne sera qu'à la fin 2012 que nous serons à même de connaître les véritables implications financières de ces modifications.

En 2012, la Commune bénéficiera à nouveau de la péréquation financière pour près de Fr. 1'000'000.–. Les investissements nets, quant à eux, avoisineront Fr. 1'900'000.–.

Le président passe en revue les rubriques des comptes de fonctionnement (charges et revenus), présente et commente les écarts les plus importants sur un tableau du budget regroupé par nature.

Pour les investissements, M. Alain PERRUCHOUD situe les chantiers sur le territoire communal au moyen de cartes topographiques et détaille les travaux prévus.

En conclusion, il donne connaissance du plan financier pluriannuel qui montre l'évolution attendue de la situation financière de la Commune de Chalais. Ce budget prévisionnel prévoit une marge d'autofinancement réglée à près de 3 millions de francs par an et un endettement qui devrait avoisiner 6 millions à fin 2016.

Le tableau synoptique ci-après reprend l'ensemble des chiffres-clés mentionnés.

Aperçu du compte administratif		Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	12'321'036.33	11'829'009.00	10'107'990.00
Revenus financiers	+ fr.	14'277'917.05	13'977'973.00	13'066'680.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	1'956'880.72	2'148'964.00	2'958'690.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'956'880.72	2'148'964.00	2'958'690.00
Amortissements ordinaires	- fr.	1'740'637.05	1'769'000.00	1'750'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	216'243.67	379'964.00	1'208'690.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	2'167'204.50	2'314'525.00	2'255'083.00
Recettes	- fr.	145'552.70	314'900.00	397'600.00
Investissements nets	= fr.	2'021'651.80	1'999'625.00	1'857'483.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'956'880.72	2'148'964.00	2'958'690.00
Investissements nets	- fr.	2'021'651.80	1'999'625.00	1'857'483.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	64'771.08	-	-
Excédent de financement	= fr.	-	149'339.00	1'101'207.00

A la demande de M. Jacques ZUBER, le président signale que la réfection de «La Postale» figure dans le patrimoine financier et non administratif, raison pour laquelle ce poste ne figure pas dans le budget des investissements 2012.

M. Daniel MONNET s'inquiète des mesures de modération de trafic près du centre scolaire de Chalais et des travaux prévus sur l'axe routier principal.

M. Alain PERRUCHOUD constate que cette route est en piteux état et doit être réparée au minimum; d'autant que des investissements importants sont prévus ces prochaines années, ce qui repoussera une réfection complète à l'horizon des 10 à 15 ans. Dans ces travaux, l'aménagement de trottoirs supplémentaires est également prévu.

M. Daniel MONNET fait remarquer que le chemin des écoliers depuis la salle de chant pourrait être amélioré (goudronnage) pour inciter encore plus les enfants à l'emprunter.

Le président prend note de l'idée. Ce supplément pourrait être englobé dans le fonctionnement ordinaire des Travaux publics communaux.

M. Ernest RICHON se réjouit de l'évolution positive de l'endettement et se demande si le Conseil communal a déjà prévu une réduction des impôts ou/et une aide aux habitants pour les inciter à utiliser des énergies renouvelables.

Le président estime qu'il est encore beaucoup trop tôt pour définir des options alors qu'il s'agit ici uniquement d'un budget, qu'il y a encore plus de Fr. 100'000.- à payer pour les dossiers de rénovation des vieilles bâtisses, sans compter les implications financières effectives de la RPT II.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2012, à l'unanimité.

4. MODIFICATION PARTIELLE DU RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS (RCCZ) ET DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ) DANS LE SECTEUR «FONTANY-TÉLÉCABINE» À VERCORIN

Le président présente les changements proposés par cette demande de modification partielle provenant de la Télécabine de Vercorin pour permettre d'assurer la pérennité de l'exploitation nouvelle par la possibilité de construire des lits marchands.

Ce projet va également dans le sens du signal positif et de la décision de principe de l'Assemblée primaire du 2 mai 2011.

M. Alain PERRUCHOUD reprend les explications détaillées sur les changements apportés et la nécessité d'un aménagement coordonné dans l'ensemble de cette partie de Vercorin, regroupant les secteurs de la

Télécabine et de Fontany. Le futur cahier des charges du plan d'aménagement détaillé est ainsi assez contraignant pour assurer cette exigence d'urbanisation.

Le président signale également que l'augmentation de la densité, de 0,6 à 0,8, suit les objectifs et recommandations des fiches de coordination de l'Etat du Valais pour un aménagement harmonieux et une utilisation rationnelle du territoire. Par ailleurs, le règlement communal actuel permet des augmentations de densité, sur la simple décision du Conseil communal, pour 30 à 35%. Il est bien évident que l'augmentation actuelle constitue un maximum qui ne pourra plus être amplifié, sans une nouvelle approbation de l'Assemblée primaire communale.

Ce soir, la modification partielle est soumise à approbation. Il va sans dire qu'il faudra encore mettre à l'enquête publique les 2 PAD, puis les projets de constructions.

6 oppositions ont été déposées et maintenues contre ce projet. Les opposants ne s'opposent pas aux changements proposés pour les terrains de la Télécabine; par contre, ils demandent d'intégrer leurs parcelles voisines dans la zone à bâtir. Ils estiment que les propriétaires privés touchés par ces changements sont avantagés financièrement ce qui, à leurs yeux, est contestable. En revanche, ils admettent que les zones à bâtir sont déjà surdimensionnées.

Après avoir étudié attentivement ces requêtes, le Conseil communal propose le rejet des oppositions et l'acceptation du projet présenté.

M. Jean-Michel GRILLET demande quelle sera la part du Canton du Valais dans la construction de la route de déviation.

Le président signale qu'il s'agit d'une route cantonale à laquelle la Commune de Chalais participera en fonction des clefs de répartition ordinaire.

M. Antoine DEVANTHERY souhaite connaître la hauteur maximum des bâtiments de ces zones.

M. Alain PERRUCHOUD répète que la hauteur de 16,50 m, calculée à partir de la route amont, permet la construction d'immeubles de 5 étages, avec un toit à 2 pans.

M. Antoine DEVANTHERY est préoccupé par l'influence des prescriptions MINERGIE sur la construction des bâtiments.

Le président confirme que les nouveaux bâtiments devront correspondre aux normes et règles en vigueur au moment de leur construction. Une incitation à un chauffage en commun (bois) pourrait être envisagée.

M. Alexandre DORMIA s'inquiète des logements pour les résidents permanents et estime que la Commune devrait y pourvoir.

Le président répond qu'aucune obligation n'est prévue dans ce projet de règlement. Par contre,

un règlement pour la maîtrise des résidences secondaires doit sérieusement être envisagé. Le rôle de la Commune n'est pas de construire des logements pour les habitants, même si elle se préoccupe également du bien-être des villageois et de l'attrait de Vercorin.

Il y a quelques années, des questions similaires avaient été posées à l'Assemblée primaire; des démarches avaient été entreprises et des terrains proposés à Fr. 80.– le m²; cette ouverture n'avait suscité aucun intérêt de la part des habitants de Vercorin.

M. Jean-François NEUHROR demande si les constructeurs sont totalement libres dans leurs choix.

Le président répond par l'affirmative. Cependant, tant qu'un règlement n'a pas été établi pour la maîtrise des résidences secondaires, il ne sera plus possible de vendre les appartements à des étrangers; ce qui restreint forcément et fortement les possibilités.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent la modification partielle du Plan d'Affectation des Zones et du Règlement communal des Constructions et des Zones, sur les zones de la Télécabine et de Fontany, à Vercorin par 159 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Mme Elisabeth PERRUCHOUD ouvre les feux avec le bilan de

l'activité de ses départements, dont la Commission communale des constructions occupe un espace très important. Près de 110 dossiers traités, analysés et autorisés (85 en 2010), 45 demandes non soumises à l'enquête publique et 25 permis d'habiter délivrés sur le territoire communal.

Dans ce domaine, la complexité dans l'élaboration d'un dossier ne cesse d'augmenter et les normes, lois, ordonnances et règlements se succèdent à un rythme toujours plus rapide (ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, délimitation de la zone de danger d'inondation du Rhône, carte des dangers).

Le rapport de la salubrité publique pour la période de l'année 2011 démontre un bilan plutôt positif et une certaine prise de conscience des propriétaires privés.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD présente, dans le cadre de la rénovation des vieilles bâtisses, la rénovation totale de la pension «La Forêt» appartenant à ASA Valais.

Elle dresse un bref aperçu des autres domaines de son dicastère, dont la mensuration fédérale (travaux en cours à Briey - lot N° 9) et le cadastre forestier de la plaine (procédure d'homologation en cours).

Elle termine par le travail de la Commission de taxation dont l'estimation des 64 dossiers contrôlés augmente la valeur

totale des bâtiments de la commune de Chalais de près de 12 millions de francs.

M. Olivier HUGO poursuit avec les équipements nouveaux et le tourisme.

La réfection de la route forestière de la Cabane du bisse est maintenant terminée jusqu'à Sigeroulaz.

Pour les réalisations futures, il présente l'étude pour l'évacuation des eaux claires au lieu-dit «Marais» à Vercorin ainsi que le projet de remise en état périodique des bisses de la commune.

Il donne ensuite le point de situation des remembrements en cours et signale que la procédure de celui des Hâro Ouest est terminée; la construction de la route et la gestion des modifications de parcelles vont pouvoir débuter.

Au niveau du tourisme, M. Olivier HUGO présente la création d'un nouveau produit combiné avec le thème «Ski & Parapente» qui devrait attirer de nouveaux clients.

Au Gîte du Lavioz, les aménagements intérieurs ont débuté et un local de dépôt a été construit.

M. Cédric RUDAZ présente tout d'abord l'état des investissements 2011 dont quelques réalisations ont dû être reportées (routes de Grône et de l'Eglise) au profit des travaux sur la route de Vercorin à Chalais.

Il dresse le bilan financier de la nouvelle déchetterie des Etreys

dont le coût total de Fr. 700'000.– est légèrement inférieur aux estimations prévues. La déchetterie est maintenant ouverte avec des horaires unifiés tout au long de l'année.

Il reste quelques acquisitions périphériques et aménagements routiers à charge des communes de Grône et Sierre ainsi que du Canton du Valais (carrefour sur la route de déviation).

Mme Françoise SCAPUSO concentre son intervention sur l'éclairage public et les économies d'énergie potentielles par le changement des ampoules. Il faut savoir que dès 2015, les ampoules au mercure ne seront plus disponibles sur le marché; dès lors, la Commune anticipe ces dispositions tout en profitant des économies d'énergie qui peuvent atteindre 70%.

Des essais ponctuels sont entrepris dans certains secteurs, notamment les routes du Pichiou, de Grône et de l'Eglise.

En 2^e partie, elle présente le Projet de Développement Régional (PDR) dont les objectifs visent à développer la valeur ajoutée des productions fermières (filères lait et viande), les activités agritouristiques, ainsi que l'entretien et la valorisation des paysages agricoles traditionnels. Les études initiales ont été entreprises et elles ont reçu un préavis positif du Canton. Dès la détermination de la Confédération, la procédure impliquant les exploitants pourra se poursuivre.

6. DIVERS

M. Yvon PERRUCHOUD s'interroge sur les nouveaux tarifs pour le cimetière de Chalais. Auparavant, l'enterrement était gratuit pour les domiciliés; alors qu'aujourd'hui, les utilisateurs du columbarium doivent payer une participation importante. Qu'en est-il de la volonté de désengorger le cimetière? Est-ce que les désaffectations seront obligatoires?

Le président signale que les tarifs ont été approuvés par l'Assemblée primaire du 13 décembre 2010 et que les changements étaient tout à fait connus et clairement présentés.

M. Cédric RUDAZ confirme qu'il n'y a aucune surenchère, mais que les possibilités de choix ont été augmentées pour répondre aux demandes différentes. Par ailleurs, une désaffectation est toujours possible, mais un avis préalable (contact avec les proches des défunts et mise à l'enquête publique) sera adressé aux héritiers.

M. Emmanuel PERRUCHOUD demande pour quelle raison l'ancien columbarium a été enlevé?

M. Alain PERRUCHOUD rappelle que l'esthétique de ce monument n'était pas dans la ligne du réaménagement actuel du cimetière.

M. Cédric RUDAZ signale qu'un recueillement auprès du défunt devenait impossible vu les multiples rajouts successifs de ce columbarium.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

M. Roger SIGGEN remarque qu'il y a eu un travail important pour la salubrité; par contre, il constate que des machines de chantier restent bien plus longtemps que nécessaire en bordure des routes communales, notamment aux abords des rues de la Cascade et de la Pharmacie à Réchy.

M. Ernest RICHON s'inquiète de l'impact des futures nouvelles

lignes HT sur le paysage du fait de la hauteur des pylônes (env. 100 m).

Le président signale que si les lignes à haute tension sont prétendues néfastes pour la santé, il est normal qu'elles soient éloignées au maximum des habitations; dès lors, le passage sur le coteau est le meilleur endroit de ce point de vue, la santé des habitants passant au premier plan des priorités.

La parole n'est plus demandée et le président clôt l'Assemblée à 22 h 30.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Alain PERRUCHOUD, président

François ZUBER, secrétaire



> A peine équipé, le remembrement des Harroz-Ouest accueille déjà les premières villas

ÊTRE À L'ÉCOUTE, SE PRÉOCCUPER DES CITOYENNES ET CITOYENS ET ...INVESTIR

ÊTRE À L'ÉCOUTE

Cette attitude est l'une des plus importante car elle permet d'avoir un indicateur au travers de personnes qui utilisent tous les jours nos infrastructures et qui peuvent avoir des propositions d'amélioration. Pour notre part, nous avons aussi bon nombre de servitudes et croire que tout peut facilement s'exécuter n'est pas réaliste. Il est de notre devoir de montrer une transparence totale et malgré tout, quelques fois, devoir vous répondre par la négative à certaines de vos démarches. Ceci est le fruit de la réussite d'un travail de groupe. Je tiens à garder cette proximité et à être informé des moindres détails dans les départements qui me concernent. En effet, le fait de collaborer avec d'autres communes, m'a témoigné que cette approche est idéale et permet des réponses sûres et réalistes.



> L'Impasse de la Combache à Réchy, équipée et sous sa nouvelle couverture

SE PRÉOCCUPER DES CITOYENNES ET CITOYENS

Peut-être ce qui a manqué au ténor français Nicolas Sarkozy qui a préféré défendre les intérêts du pays à l'extérieur de celui-ci au détriment des attentes du peuple. A notre échelle, plusieurs événements extraordinaires ont fait que nous avons voulu participer à des projets de haut vol. Il était, pour notre station de Vercorin, incontournable de soutenir les remontées mécaniques et de se transformer en un partenaire principal dans la société. Je suis satisfait d'avoir pu donner, pendant mes années passées au conseil d'administration, un élan des meilleurs et surtout d'avoir réussi à

sensibiliser à bon escient dans les années 2005 à 2009 des personnes non acquises aux intérêts en jeu. Toutefois, ne nous éloignons pas trop des préoccupations journalières qui restent la ligne de vie de nos habitantes et habitants. On peut voir sereinement le futur, avancer dans les projets tout en maintenant nos prestations offertes à la population. Nous devons défendre ce que nous avons mis en place durant toutes ces années et qui parfois rend jalouses certaines communes environnantes.



> Le chemin du Désertet à Vercorin, partie du haut, qui donne une suite cohérente à la partie du bas réalisée en 2003.

...INVESTIR

Nous pourrions penser que sur notre commune, il commence à être inutile de poursuivre une politique d'investissements conséquents et plutôt tendre à baisser fortement notre dette. Pour ma part, je constate qu'il est possible de cohabiter avec les deux approches en tempérant les ardeurs extrêmes. Nous sommes capables, à moyen terme, de poser une réflexion sur le sujet de la dette tout en gardant des investissements suffisants permettant de maintenir une qualité de vie des meilleures.

ÊTRE À L'ÉCOUTE, SE PRÉOCCUPER DES CITOYENNES ET CITOYENS ET ...INVESTIR

Ci-après, l'état actuel des objets où je suis responsable dans le budget 2012 des investissements soit:

Routes cantonales

Le montant de 68'000.- CHF mis au budget constitue la participation de notre Commune aux travaux sur les routes cantonales qui nous traversent (RC43-RC44-RC626).

Route de l'Eglise et Tombec

Un montant de 201'000.- CHF est prévu pour un goudronnage de 1 km depuis la boucherie de Chalais jusqu'au café du Parc. Une variante qui tend vers la réflexion future est à l'étude et prendrait le même tournant que les aménagements de l'intérieur des villages de plaine sans que les trottoirs ne soient pavés.

Cimetière Vercorin

Les columbariums ont été construits, l'emplacement définitif sera choisi cet été et la pose en automne 2012.

Concept modération du trafic

Poursuite de la stratégie en matière de sécurité du trafic sur la route du Tombec.

Route de l'Eglise

Tous les travaux sont terminés.

Rue des Harroz

Les travaux ont débuté, l'impasse de la Combache a été goudronnée, le chantier suit son cours.

Route de Grône

Les travaux vont débuter avant l'été.

Chemin des Clous

Ce chantier va volontairement être réalisé en automne car des travaux privés y sont liés.

Route du Désert

Le plus grand chantier de 2012 a commencé au début avril.

Route de Chalais à Vercorin

Planifié en automne, il permettra d'évacuer les eaux en direction des Marais.



> La rue des Harroz dans sa profondeur et surveillée par nos montagnes enneigées

En ce qui concerne mes dicastères de fonctionnement comme les réseaux d'eaux, l'hygiène, la signalisation, trois sont à relever plus précisément.

Le téléphérique a reçu un lifting afin de correspondre parfaitement à l'audit effectué par l'OFT. La déchetterie des Etreys qui a trouvé ses marques et qui donne satisfaction à notre population.

Le corps de sapeurs-pompiers du vallon qui est le 2^e plus grand corps du district en fonction du nombre après le Haut-Plateau. Ce corps est, à la base, une proposition chalaisarde des années 2004.

C'est avec professionnalisme et entouré des services communaux que je me plais à tout mettre en œuvre pour vous permettre de vivre dans des conditions idylliques. Sachez aussi que sans votre compréhension, vos idées, il est fort difficile de réussir. Je vous remercie toutes et tous de votre soutien et vous souhaite ainsi qu'à vos familles d'excellents moments de partage pour la période estivale à venir. Merci!

Cédric Rudaz,
vice-président

ROUTES FORESTIÈRES

MODIFICATION DE LA CIRCULATION

Depuis peu, la route forestière de la baraque du bisse à Sigeroulaz a été totalement remise en état. Cette catégorie de route est fortement subventionnée par la confédération et le canton pour l'exploitation forestière. L'accès routier aux mayens et aux alpages se voit amélioré et sa fréquentation augmentée. Mais, il existe une réglementation sur la circulation des véhicules à moteur.

La loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 règlemente la circulation des véhicules à moteur. L'article 25 de cette loi précise notamment que:

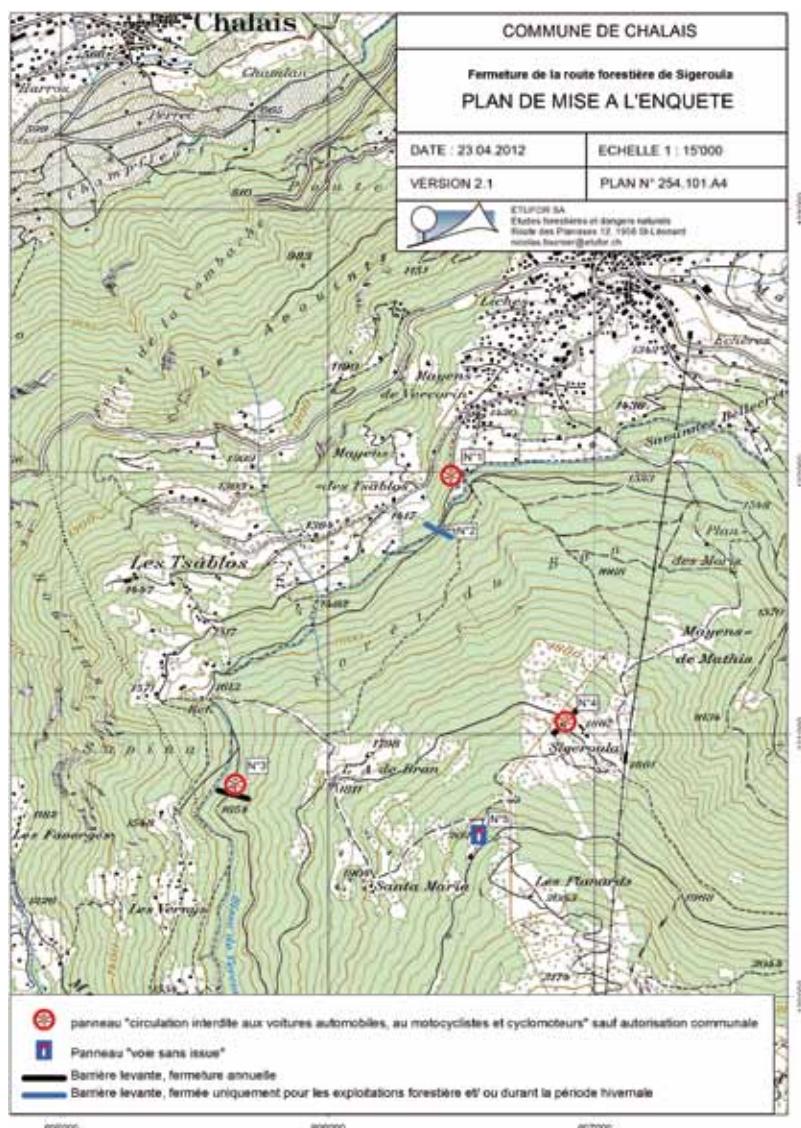
- la circulation de véhicules à moteur est autorisée en forêt, sur les routes et les chemins de randonnée forestiers, uniquement pour accomplir les activités de gestion forestière;

- les communes municipales peuvent, en accord avec le service, délivrer d'autres autorisations;
- les communes municipales veillent à la mise en place d'une signalisation adéquate et aux contrôles nécessaires.

La commune est donc responsable de gérer l'accès sur les routes forestières. En date du

6 mars 2012, le Conseil communal a décidé de mettre à l'enquête publique deux plans de fermeture.

Le premier plan vise à fermer avec deux barrières (n°3 et n°4) la route forestière depuis la baraque du bisse jusqu'à Sigeroulaz. La route amenant à la baraque du bisse ne sera fermée que lors d'exploitation forestière ou durant la période hivernale (n°2).



ROUTES FORESTIÈRES MODIFICATION DE LA CIRCULATION

Le deuxième plan prévoit la fermeture de l'accès au vallon de Réchy avec une barrière (n°3) et l'accès au Crêt-du-Midi avec une barrière également (n°2) au niveau des Planards.

Il est important de maintenir ces routes forestières en état. Pour ce faire, il est primordial de limiter les accès aux seuls ayants droit, ceci afin d'éviter la circulation de véhicules non

autorisés dans le vallon de Réchy ou au Crêt-du-Midi. Les travaux de réfection de la télécabine vont aussi inciter certaines personnes à utiliser leur véhicule pour accéder au vallon. Cette année il faudra marcher pour se rendre dans le vallon de Réchy depuis Vercorin. C'est l'occasion de profiter de parcourir le vallon en partant de Grimentz ou de Nax par exemple et de rejoindre Vercorin. La Société de déve-

loppement de Vercorin en collaboration avec les remontées mécaniques va organiser des transports à cet effet.

La pose de ces barrières se fera durant l'été 2012 et toutes les personnes devant accéder d'une manière ponctuelle et permanente doivent demander une autorisation à l'administration communale et la justifier. L'administration reste à votre disposition pour tout renseignement utile.

Olivier Hugo,
conseiller communal



LA RÉUSSITE, C'EST AUSSI GRÂCE À VOUS...

Avec la belle saison qui s'installe, la végétation reprend à nouveau l'espace avec ses plus beaux atouts. Comme chaque année, le plaisir d'harmoniser et d'entretenir ces extérieurs refait surface, pour le plus grand plaisir des paysagistes en herbe. Créer, aménager, cultiver sont depuis des millénaires la passion de beaucoup d'entre nous. Cela fait aussi partie intégrante du patrimoine de nos villages que nous pouvons agréablement admirer lors de nos promenades de détente, après une longue et laborieuse journée. Le citoyen est en droit d'aménager comme il l'entend sur son propre terrain, mais il faut se le rappeler qu'il y a des lois et des réglementations à respecter. Le Code civil donne aussi toutes les informations et directives nécessaires pour les plantations entre les propriétaires privés. Un problème récurrent revient chaque année à propos des haies, principalement en bordure de route, qui au fil des années prennent une ampleur critique et présentent un réel danger pour les usagers de nos routes, aussi bien pour le piéton, le cycliste ou l'automobiliste.

Le fait de sensibiliser la population à la sécurité finit par porter ses fruits. Depuis quelques années, nous avons pu constater que les propriétaires soucieux face à cette problématique ont pris la sage décision de revoir leurs haies situées en bordure de route, de les enlever et de les remplacer par des barrières ou tout autre aménagement, pour la mise en conformité de la situation. Je souhaiterais que de telles initiatives gagnent encore du terrain et vous y encourage vivement. La Commission des constructions, ainsi que le Conseil communal peuvent tirer un bilan positif de la mission engagée encore une fois tout au long de cette législature. Ils ne souhaitent pas s'arrêter en si bon chemin et poursuivent ces actions préventives à chaque fois qu'ils le peuvent, conscients qu'il y a encore des endroits et des lieux sensibles où la raison de chaque personne concernée finira par l'emporter. La persévérance et la conviction sont les moteurs de la réussite ensemble. Je profite de ce message pour remercier toutes les personnes qui ont fait le pas vers le rétablissement d'une situation exemplaire et qui mérite d'être relevée ici.



LA RÉUSSITE, C'EST AUSSI GRÂCE À VOUS...



Avec la reconstruction du bâtiment La Postale dans le village de Chalais, c'est un nouveau souffle de vie qui refait surface, après des années fantomatiques. Sa réalisation est vivement attendue dans un quartier qui offrira une animation et un mélange des générations grâce à l'établissement d'un Domino.

La poursuite des réfections de façades bordant les accès routiers principaux démontre la bonne volonté de contribuer à la beauté et l'harmonisation architecturale qu'elles offrent déjà aujourd'hui, tout en ayant conscience des challenges et des exigences que certains secteurs demandent, notamment en ce qui concerne l'énergie dont les normes et le choix sont toujours plus difficiles. Par exemple la pose de panneaux solaires dans les zones sensibles, respectivement les centres des villages, demande un engagement du propriétaire envers la Commune. En lien avec la Commission des sites du canton, une réalisation scrupuleuse et intégrée permettra de ne pas dénaturer le paysage. Toutes ces évolutions technologiques doivent

aussi trouver place dans ces milieux ruraux et garantir la préservation et la sauvegarde de son patrimoine.

La critique est facile, mais la venue de solutions et l'action demandent un effort bien plus valorisant et constructif. L'avenir se dessine avec la volonté d'y croire.

Nous avons la chance de vivre dans une commune composée de 4 villages tous bien différents tant par leur architecture, leur typologie que leur configuration, mais tous animés par une seule et même âme.

Je vous souhaite d'ores et déjà un très bel été et vous remercie de la confiance témoignée.

**Elisabeth Perruchoud,
conseillère communale**

PROJET DE DEVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Commune de Chalais, ses agriculteurs, viticulteurs et associations se sont regroupés dans un projet collectif soutenu par la Confédération et le Canton afin de mettre en réseau les différentes exploitations agricoles et révéler des synergies potentielles, à les dynamiser, à promouvoir les produits du terroir auprès de la clientèle locale et touristique.

Ce projet a également pour but de mettre en valeur et sauvegarder les richesses patrimoniales, naturelles, de notre région en promouvant l'agriculture, la nature, la biodiversité, la découverte des plantes et des animaux, au travers des activités agricoles développées ou à développer.

Les exploitations agricoles de la commune de Chalais sont familiales et les agriculteurs doivent trouver de nouvelles sources de revenus pour assurer la viabilité de leur exploitation. Certains y parviennent en agrandissant leur exploitation, d'autres en choisissant d'exercer une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation et de les diversifier. Il s'agit principalement d'activités comme la production de fromage ou une offre d'hébergement particulière («aventure sur la paille»), mais d'autres projets agritouristiques avec les Mayens des Voualans et les alpages démarreront pour permettre d'offrir sur le domaine communal, en relation avec les communes limitrophes, des produits agricoles diversifiés.

Il est donc important que nos exploitants puissent bénéficier de structures modernes, qu'ils puissent s'associer et qu'un réseau soit mis en place pour les aider dans la fabrication et la commercialisation de leurs produits du terroir dans un concept «des producteurs aux vitrines». Ce projet de développement régional a pour but principal de renforcer les liens entre exploitants agricoles, de revitaliser l'agriculture afin de la rendre attractive, de pérenniser les entreprises et faciliter ainsi les successions.

Il est également crucial de travailler avec les agriculteurs pour atteindre des buts communs qui sont la préservation de la biodiversité, l'entretien des paysages et le maintien des espaces de la détente. En même temps, des offres supplémentaires verront le jour pour agrémenter le séjour de nos touristes entre saisons.

L'Office fédéral de l'agriculture a trouvé l'esquisse de projet intéressante et nous a donné le feu vert pour démarrer une nouvelle étude plus approfondie comprenant le business plan de chaque projet. Nous en sommes actuellement dans cette phase qui, si elle trouve l'aval de la Confédération, permettra la mise en œuvre de toutes les idées.

**Françoise Scapuso,
conseillère communale**



ON NE FAIT PAS D'OMELETTES SANS CASSER DES ŒUFS!

Les travaux de renouvellement de la télécabine ont débuté avec leur lot de contraintes et de désagréments. Cet été, il ne sera pas possible de se rendre au Crêt-du-Midi autrement qu'à pied. La Forêt de l'Aventure, le restaurant du Crêt-du-Midi et la buvette de l'Etable demeureront fermés. Un cortège de camions traversera le village pour emprunter la route de la baraque du Bisse en direction de Sigeroulaz et du Crêt-du-Midi. La route de Tracuit sera aussi mise à contribution, perturbant du même coup le calme de la région des Ziettes.

Vous le constaterez, pendant la saison estivale, les désagréments seront nombreux et nos hôtes devront les subir. Nous n'avons pas le choix, il est impossible de réaliser

une nouvelle télécabine, dans un laps de temps si court, en passant inaperçu. A nous tous donc de faire en sorte d'atténuer au maximum ces désagréments et de conseiller à nos hôtes des activités différentes.

Pourquoi ne pas profiter de cette occasion et du téléphérique pour amener nos hôtes du côté de Briey ou de la plaine? Le bisse de Briey, le bisse de Riccard, la vieille route entre Chalais et Vercorin, le chemin du Pichiou reliant Réchy, Itravers et le vallon de Réchy, l'Arche des Crétilons, etc. sont autant de découvertes et de balades intéressantes méconnues de nos hôtes. Et pourquoi ne pas s'ouvrir un peu et leur faire aussi profiter des richesses alentour dont regorgent Anniviers ou la plaine avec notamment le lac

souterrain de St-Léonard, le lac de Géronde, le Musée de la vigne et du vin et la fondation Gianadda? Vercorin est proche de tout, l'Office du tourisme l'a compris et proposera à nos hôtes des excursions vers ces diverses destinations.

Cet été, nous devons faire preuve d'imagination, éviter de nous apitoyer sur les désagréments engendrés par le chantier de la télécabine et considérer que ces travaux sont véritablement une chance unique d'étoffer durablement notre offre touristique.

L'omelette n'en sera finalement que meilleure!

Alain Perruchoud,
président

BONNE RETRAITE YVON!

Après 21 ans d'activité en tant que chef d'exploitation du téléphérique Chalais - Brie - Vercorin, M. Yvon Perruchoud a fait valoir son droit à la retraite. Le Conseil d'administration, ses collègues de travail et sa famille ont marqué l'événement, ce 23 mai 2012, à la Maison bourgeoise de Chalais.

Durant toutes ces années, Yvon Perruchoud a fait preuve de beaucoup de compétences techniques et d'une disponibilité sans faille. Il a su diriger et motiver son équipe avec doigté et ses qualités humaines ont été appréciées tant par ses collaborateurs que par les usagers de l'installation. Son sens des responsabilités et sa rigueur technique ne sont sans doute pas étranger, au fait qu'aucun incident majeur n'ait été à déplorer durant ces 20 dernières années.

Nous lui souhaitons un excellent 80% de retraite puisqu'il conserve son activité de fontainier communal jusqu'à la fin de cette année 2012.



> Yvon Perruchoud entouré de ses collègues de travail

Depuis le 1^{er} janvier, la responsabilité de l'exploitation du téléphérique est assumée par M. Josué Emery. Dans le courant de cet été, le personnel du téléphérique sera rattaché à la société de la Télécabine de Vercorin SA et une nouvelle organisation sera mise en œuvre.

Alain Perruchoud, président

INFORMATIONS DIVERSES

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

LUNDI 11 JUIN 2012 À 20 H 15 À LA MAISON BOURGEOISIALE DE CHALAIS

Accueil et enregistrement des participants dès h 30.

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2011

Sans surprise, les comptes 2011 affichent une bonne santé financière pour notre Commune. La légère augmentation des dépenses d'environ 2,3% par rapport aux comptes 2010 est compensée par l'augmentation des recettes et donc, la marge d'autofinancement se maintient, stable, au niveau des 2 MCHF. L'exercice boucle avec un bénéfice de 245'000.- CHF et compte tenu des investissements nets de 1.6 MCHF, la dette a pu être réduite de 346'000.- CHF.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de l'exercice 2011 affichent un montant de 14,6 MCHF et les dépenses, 12,6 MCHF. La marge d'autofinancement atteint par conséquent les 2 MCHF. Avec des amortissements ordinaires de 1,74 MCHF, qui respectent les contraintes légales de 10%, l'exercice 2011 boucle avec un bénéfice de 245'000.- CHF. La fortune nette communale s'élève ainsi à 2,5 MCHF.

Les charges sont 2,3% supérieures à celles des comptes 2010 et 6,6% au-dessus du budget. Les écarts les plus marquants, par rapport aux comptes 2010 sont les suivants:

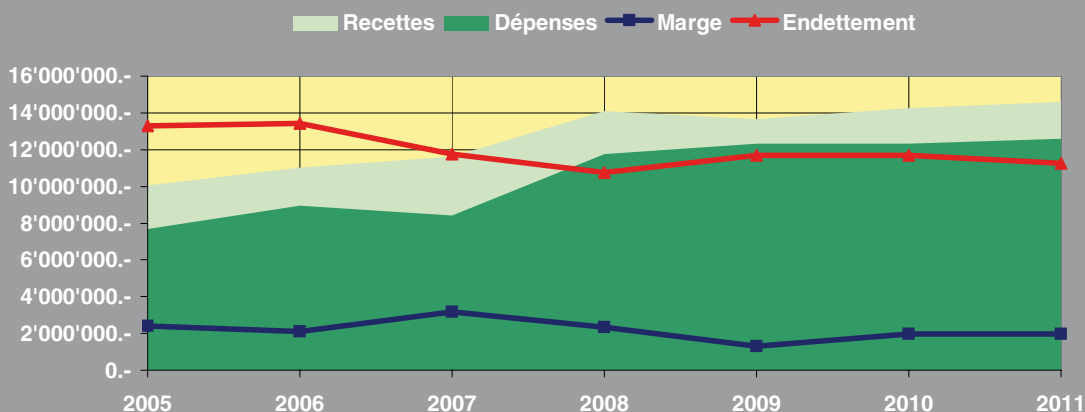
Le compte «Administration générale» affiche une plus-value d'environ 88'000.- CHF qui s'explique par une imputation rigoureuse du personnel du secteur «Comptabilité et finances», pour environ 64'000.- CHF et par un supplément d'environ 23'000.- CHF dans la rubrique «Ordinateurs et programmes», du à l'acquisition de modules complémentaires et à la formation de la nouvelle secrétaire.

Le supplément d'environ 50'000.- CHF sur le compte «Prévoyance sociale» provient d'une part de 45'000.- CHF de dépenses supplémentaires pour assurer le fonctionnement de la crèche-garderie et d'autre part de 100'000.- CHF supplémentaires octroyés à l'assistance sociale.

Le compte «Trafic» boucle avec une charge supplémentaire d'environ 100'000.- CHF qui s'explique notamment par une augmentation des charges de déneigement pour 32'000.- CHF, par une modification d'imputation comptable des frais d'électricité pour l'éclairage public pour 116'000.- CHF et par des amortissements augmentés de 50'000.- CHF.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

Dépenses	7'676'021.-	8'938'282.-	8'429'344.-	11'744'641.-	12'330'500.-	12'321'036.-	12'607'294.-
Recettes	10'067'339.-	11'033'431.-	11'611'890.-	14'097'758.-	13'648'141.-	14'277'911.-	14'592'458.-
Marge	2'391'318.-	2'095'149.-	3'182'546.-	2'353'116.-	1'317'641.-	1'956'875.-	1'985'164.-
Endettement	13'301'703.-	13'443'023.-	11'758'495.-	10'742'031.-	11'692'987.-	11'694'888.-	11'263'260.-



COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2011

Compte de fonctionnement

2011

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	12'607'293.95
Revenus financiers	+ fr.	14'592'457.65
Marge d'autofinancement	= fr.	1'985'163.70

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'985'163.70
Amortissements ordinaires	- fr.	1'739'877.38
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	245'286.32

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	1'937'431.78
Recettes	- fr.	298'045.80
Investissements nets	= fr.	1'639'385.98

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	1'985'163.70
Investissements nets	- fr.	1'639'385.98
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	345'777.72

Compte de fonctionnement par tâche

	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	908'624.53	100'802.35	877'360.00	98'100.00	820'076.66	131'182.30
Sécurité publique	650'031.00	269'982.45	532'135.00	158'800.00	736'416.35	214'673.85
Enseignement et formation	4'579'631.80	2'357'539.75	4'742'703.00	2'231'763.00	4'578'062.20	2'198'487.40
Culture, loisirs et culte	780'878.40	65'263.70	832'780.00	73'720.00	745'424.80	67'179.80
Santé	162'945.45	-	154'600.00	-	145'810.45	-
Prévoyance sociale	1'180'665.85	11'647.50	1'129'600.00	10'700.00	1'130'400.71	12'016.20
Trafic	1'987'769.01	161'288.20	1'690'300.00	118'900.00	1'889'976.75	135'963.20
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'912'349.93	2'157'764.55	2'526'500.00	2'060'000.00	2'763'223.70	2'144'697.55
Economie publique, yc services industriels	472'795.00	366'209.35	256'600.00	123'300.00	521'649.85	442'024.75
Finances et impôts	711'480.36	9'101'959.80	855'431.00	9'102'690.00	730'631.91	8'931'692.00
Total des charges et des revenus	14'347'171.33	14'592'457.65	13'598'009.00	13'977'973.00	14'061'673.38	14'277'917.05
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		245'286.32		379'964.00		216'243.67

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2011

Les 149'000.– CHF de dépenses supplémentaires enregistrées sur le compte «Protection et aménagement de l'environnement» proviennent essentiellement de 170'000.– CHF d'amortissements supplémentaires, de 40'000.– CHF supplémentaires accordés à la rénovation des vieilles bâtisses.

En revanche, le compte «Sécurité publique» présente une diminution des charges de 86'000.– CHF essentiellement due au fait qu'il n'y a pas eu d'incendie important en 2011 et que les dépenses de l'EMIC ont été maîtrisées.

La réduction des charges enregistrée dans le compte «Economie publique» provient principalement de la rubrique «Amortissements».

L'augmentation des recettes de 2,2% par rapport aux comptes 2010 et de 4,4% par rapport au budget a permis de maintenir stable la marge d'autofinancement. Les principales augmentations proviennent des postes suivants:

Le compte «Sécurité publique» enregistre des recettes supplémentaires pour environ 55'000.– CHF. Elles proviennent de la part privée aux frais de géomètre et de la taxe compensatoire des abris de protection civile.

159'000.– CHF sont dus au compte «Enseignement et formation» et proviennent d'une subvention pour le personnel enseignant du degré secondaire.

Le compte «Finances et impôts» affiche 170'000.– CHF de recettes complémentaires provenant des rubriques «Impôt sur la fortune», «Impôt foncier» et «Intérêts de retard et frais récupérés». En ce qui concerne les services publics, le compte «Eau potable» affiche une perte de 191'000.– CHF, celui des «Egouts», une perte de 144'000.– CHF et celui de «l'Hygiène» une perte de 136'000 CHF. Ces pertes, financées par le ménage communal, représentent la somme de 471'000.– CHF. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 751'000.– CHF, 604'000.– CHF et 681'000.– CHF.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2010	Etat 31.12.2011
1	Actif	26'020'623.19	27'204'409.72
	Patrimoine financier	10'561'897.39	11'846'175.32
10	Disponibilités	77'218.44	53'499.75
11	Avoirs	5'209'572.80	5'147'596.50
12	Placements	3'857'499.15	5'437'470.60
13	Actifs transitoires	1'417'607.00	1'207'608.47
	Patrimoine administratif	15'458'725.80	15'358'234.40
14	Investissements propres	15'458'725.80	15'358'234.40
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	26'020'623.19	27'204'409.72
	Engagement	22'256'785.55	23'109'435.76
20	Engagements courants	863'450.50	109'889.35
21	Dettes à court terme	3'345'494.00	2'417'817.11
22	Dettes à moyen et à long terme	16'306'250.00	18'237'050.00
23	Engagements envers des entités particulières	355'818.20	355'818.20
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	1'385'772.85	1'988'861.10
	Financements spéciaux	1'501'305.25	1'587'155.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'501'305.25	1'587'155.25
	Fortune	2'262'532.39	2'507'818.71
29	Fortune nette	2'262'532.39	2'507'818.71

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2011

		Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	908'625	100'802	877'360	98'100	820'076.66	131'182.30
012	Exécutif	149'783		161'800		149'203.00	
020	Administration des finances et contrib.	220'650		183'400		154'474.15	
029	Administration générale, divers	497'191	100'802	483'160	98'100	467'399.51	131'182.30
098	Tâches non ventilées	41'000		49'000		49'000.00	
1	Sécurité publique	650'031	269'982	532'135	158'800	736'416.35	214'673.85
100	Cadastre	132'514	73'773	103'500	27'000	113'406.55	42'400.55
101	Justice divers		2'500				2'020.00
102	Police de l'habitant et étrangers	85'545	28'633	96'500	45'000	90'843.95	33'327.00
113	Corps de police locale	162'254	13'598	162'700	10'000	153'912.45	12'768.60
122	Chambre pupillaire	23'686		9'400		20'934.50	
140	Police du feu	66'806	54'451	63'035	45'300	148'290.45	55'988.70
150	Administration	5'000		5'000		5'000.00	
160	Protection civile	127'298	97'028	28'500	31'500	119'795.45	68'169.00
198	Tâches non ventilées	46'929		63'500		84'233.00	
2	Enseignement et formation	4'579'632	2'357'540	4'742'703	2'231'763	4'578'062.20	2'198'487.40
210	Ecole primaire	2'630'493	1'332'059	2'675'000	1'365'585	2'676'014.40	1'318'595.10
211	Ecole secondaire - Cycle d'orientation	1'650'114	1'025'481	1'671'103	866'178	1'453'618.80	879'892.30
220	Ecoles spécialisées	47'932		21'400		44'174.80	
239	Autres tâches formation professionnelle	28'470		28'000		43'570.60	
260	Hautes écoles spécialisées	3'349		17'200		10'683.60	
298	Tâches non ventilées	219'274		330'000		350'000.00	
3	Culture, loisirs et culte	780'878	65'264	832'780	73'720	745'424.80	67'179.80
300	Bibliothèque	109'642	25'499	111'200	18'000	112'268.75	20'774.30
303	Sociétés locales	67'404		74'600		66'048.70	
309	Autres tâches culturelles	90'550	25'000	90'800	25'000	89'241.05	25'000.00
310	Monuments historiques et prot. des sites						1'000.00
330	Parcs publics et chemins pédestres	72'358	3'065	65'100	4'600	61'428.15	5'090.00
340	Sports	156'446	11'700	127'500	26'120	165'839.45	15'315.50
390	Eglise catholique romaine	175'268		160'000		155'795.25	
391	Eglise réformée évangélique	13'860		13'580		13'860.00	
398	Tâches non ventilées	95'351		190'000		80'943.45	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2011

		Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Santé	162'945		154'600		145'810.45	
400	Hôpitaux	5'625					
440	Centre médico-social régional	112'521		99'000		101'486.65	
460	Prophylaxie dentaire	44'800		55'600		44'323.80	
5	Prévoyance sociale	1'180'666	11'648	1'129'600	10'700	1'130'400.71	12'016.20
500	Agence AVS	17'040	11'648	17'900	10'700	18'146.10	12'016.20
520	Assurance maladie	232'276		326'200		340'346.90	
530	Prestations complémentaires AVS et AI	156'258		144'000		155'325.00	
541	Garderie d'enfants, crèches	271'853		256'800		230'810.51	
550	Handicapés	266'912		231'000		250'627.80	
580	Aide sociale individuelle	196'464		115'600		93'461.25	
582	Fonds cantonal pour l'emploi	39'862		38'100		41'683.15	
6	Trafic	1'987'769	161'288	1'690'300	118'900	1'889'976.75	135'963.20
610	Routes cantonales	217'439		168'000		268'606.90	
620	Réseau des routes communales	681'954	1'272	566'300	1'200	571'915.75	1'583.55
621	Parkings et places de stationnement	2'282	34'664	3'000	28'700	1'063.70	33'683.40
622	Ateliers	60'475		30'000		83'038.95	
650	Entreprises de trafic régional	42'618		39'000		42'289.80	
651	Entreprises de trafic local	36'024		16'000		16'317.35	
698	Autres tâches relatives au trafic	946'977	125'353	868'000	89'000	906'744.30	100'696.25
7	Protection et aménag. de l'environnement	2'912'350	2'157'765	2'526'500	2'060'000	2'763'223.70	2'144'697.55
700	Approv. et alimentation en eau potable	941'987	750'750	898'250	690'000	981'265.72	708'061.00
710	Assainissement des eaux usées	459'609	603'887	261'100	610'000	326'790.83	612'242.85
711	Station d'épuration des eaux usées	288'529		320'000		312'257.55	
720	Traitement des déchets	619'837	681'305	538'350	690'000	627'937.75	700'464.40
721	Usine d'incinération des déchets	197'241		196'000		200'647.25	
740	Cimetières, crématoires et columbariums	22'097		11'000	2'000	-15'086.20	-1'667.80
750	Correction des eaux	25'007	2'000	20'000	8'000	16'254.40	34'684.60
790	Aménagement du territoire	83'120	119'821	61'800	60'000	76'729.00	90'912.50
792	Construction de logements	134'156		100'000		97'052.00	
798	Tâches non ventilées	140'766		120'000		139'375.40	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2011

	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	472'795	366'209	256'600	123'300	521'649.85	442'024.75
800 Agriculture	74'857	34'898	32'000	28'300	36'860.60	34'365.35
801 Irrigation	4'387		4'000		4'367.00	
810 Sylviculture	2'170	470	1'000		1'105.90	
830 Société de développement	177'068	61'890	182'000	95'000	166'737.70	57'778.85
840 Industrie, artisanat et commerce	52'171		37'600		31'129.00	
860 Electricité	162'142	268'951			194'364.45	349'880.55
898 Tâches non ventilées					87'085.20	
9 Finances et impôts	711'480	9'101'960	855'431	9'102'690	730'631.91	8'931'692.00
900 Impôts personnes physiques	61'829	7'863'785	134'500	7'808'850	175'123.00	7'566'196.70
901 Impôts personnes morales		378'824		460'000		461'512.70
920 Péréquation financière	58'931	109'390	58'931	47'700	58'931.40	136'604.70
940 Intérêts	546'760	610'614	567'000	578'500	474'970.71	579'495.95
942 Immeubles du patrimoine financier	2'701	33'573	5'000	35'640	5'106.80	35'640.00
943 Domaines		105'774		172'000		151'241.95
998 Tâches non ventilées	41'260		90'000		16'500.00	

Comptes séparés des services publics

2011

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2010	8'481'924.-
Amortissement 2011	389'683.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2010	2'865'558.-
Résultat de fonctionnement 2011	198'446.-
Solde du compte séparé	5'807'603.-

Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2010	2'795'641.-
Amortissement 2011	214'949.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2010	2'384'906.-
Résultat de fonctionnement 2011	70'697.-
Solde du compte séparé	554'986.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2010	968'943.-
Amortissement 2011	87'770.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2010	-1'523'879.-
Résultat de fonctionnement 2011	-48'003.-
Solde du compte séparé	2'628'594.-

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2011

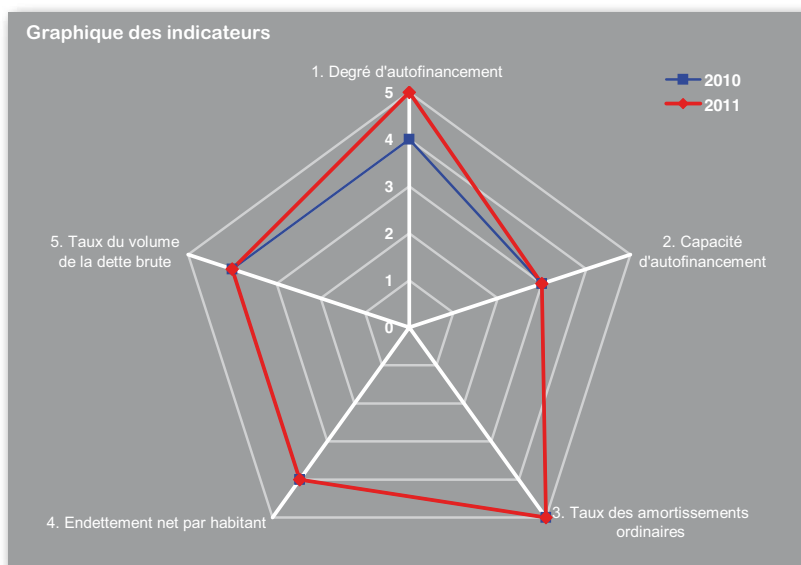
INVESTISSEMENTS

En 2011, nous avons consenti à des investissements pour la somme de 1,9 MCHF. Les recettes liées à ces investissements se montent à 298'000.– CHF. Par rapport au budget, le taux de réalisation des investissements bruts s'élève à 84%.

Les principaux objets réalisés en 2011 sont les suivants:

- la réfection partielle de la route des Harroz, à Chalais;
- la réfection partielle du chemin de l'Erzeret à Chalais;
- la réfection partielle de la rue de la Pharmacie, à Réchy;
- la réfection partielle de la rue de la Rèche, à Réchy;
- l'amélioration de la prise d'eau de l'Ar du Tsan;
- les travaux de finition de l'aménagement du cimetière de Chalais;
- la construction de la déchetterie des Etreys, à Grône;
- la réfection de la route forestière de la baraque du Bisse;
- le remplacement systématique des luminaires au mercure;
- le remplacement de la conduite d'eau sur la route de Vercorin, à Chalais;
- le remplacement de la conduite d'eau claire à la rue de la Poste, à Vercorin.

Compte des investissements par tâche	Comptes 2011		Budget 2011	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	11'928.65	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	103'850.85	-	95'000.00	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-
Trafic	519'534.45	103'678.55	1'035'525.00	234'900.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'277'358.03	194'367.25	1'184'000.00	80'000.00
Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
Finances et impôts	24'759.80	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'937'431.78	298'045.80	2'314'525.00	314'900.00
Excédent de dépenses	-	1'639'385.98	-	1'999'625.00
Excédent de recettes	-	-	-	-



Quelques travaux n'ont pas été effectués, notamment:

- la réfection du chemin des Clous, à Réchy;
- le remplacement des conduites dans la route de Grône, à Réchy;
- le remplacement des conduites au chemin de la Combache, à Réchy.

Le compte des investissements boucle avec un montant d'investissements net de 1,6 MCH, entièrement financé par la marge d'autofinancement.

LES SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

PRÊT NPR POUR LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

Le dossier concernant le financement des nouvelles installations de la société de la Télécabine de Vercorin SA est en phase terminale. Le Conseil d'Etat va décider tout prochainement d'octroyer, à notre société, un prêt NPR (ancien crédit LIM) de 5 MCHF. Il y mettra toutefois le conditionnel, dans la mesure où ce type de prêt sans intérêt doit nécessairement être cautionné par la Commune. Cette éventualité avait d'ailleurs été mentionnée dans le *Chalais-Infos* spécial d'avril 2011, à la différence qu'à cette date, le montant espéré n'était que de 2 MCHF. Une chance donc pour notre société de pouvoir bénéficier de ce complément bienvenu. En effet, un intérêt estimé de 2,5%, sur la somme de 3 MCHF, s'élèverait à 75'000.– CHF par année. L'économie est substantielle puisqu'elle représente environ le 10% du cash flow de l'entreprise.

L'Assemblée primaire est invitée à accepter de cautionner ce prêt, dans l'intérêt de la Télécabine et dans son propre intérêt puisqu'elle en est l'actionnaire majoritaire.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA SALLE POLYVALENTE DU CO DE GRÔNE

Le Cycle d'orientation de Grône réunit des élèves des communes de Sierre, Chippis, Chalais, Grône et Lens. Voici plusieurs années, le directeur du CO a tiré la sonnette d'alarme, à propos du manque chronique d'une salle de gymnastique pour les besoins du CO. Actuellement, la Commune de Grône fournit les infrastructures nécessaires au CO qui en est le locataire. Cependant, force est de constater que cette commune n'a pas les moyens financiers nécessaires pour réaliser cette salle de sport. En conséquence, après plusieurs années de tergiversations, les membres du Conseil d'administration ont décidé de tout mettre en œuvre pour doter le CO de cet équipement indispensable.

En termes de financement, moyennant un cautionnement solidaire de la part des communes partenaires, la solution passe par la constitution

d'une association de communes qui assumera l'investissement. Ainsi, la situation financière des communes partenaires ne sera pas péjorée. Elles devront, bien entendu, assumer l'augmentation du coût par élève comme cela aurait été le cas si l'investissement avait été assuré par la Commune de Grône.

Afin d'éviter que le dossier détaillé ne soit constitué inutilement, il est proposé aux Assemblées primaires des communes précitées, leur accord de principe sur l'adhésion à une association intercommunale à créer pour financer et réaliser le projet. Le dossier définitif sera présenté pour décision finale, aux Assemblées primaires de décembre 2012. Pour rappel, l'Assemblée primaire n'est pas liée par un vote de principe, elle peut toujours se rétracter lors du vote final.

Alain Perruchoud,
président



> Le réseau de gaz en cours d'extension sur l'impasse de la Combache

LA POSTALE N'EST PLUS, VIVE LA POSTALE!

Il n'aura pas fallu plus de sept jours pour réduire en gravats le bâtiment de La Postale. Un travail dangereux, bruyant et poussiéreux que la bonne organisation du chantier a permis de mener à bien sans incident. Merci aux voisins qui ont fait preuve de compréhension et qui ont supporté de bonne grâce les désagréments de ce début de chantier.

Depuis quelques jours les travaux se sont arrêtés. En effet, la déconstruction a mis en évidence une configuration des lieux qui n'avait pas été totalement décelée lors des relevés de l'ancienne bâtisse. Les plans ont donc dû être corrigés et adaptés à la nouvelle situation. Les travaux vont donc pouvoir reprendre d'ici peu.

Alain Perruchoud,
président



SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie biennale des bourgeois-es aura lieu,

le 23 septembre 2012 à l'Espace Bozon au couvert communal.

Au programme: 11 h 30 Apéritif / 13 h Repas.

Tous-tes les bourgeois(es) sont invités-es à cette journée.

Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys
M. Michel VALIQUER

	Toute l'année	
Lundi	14 h à 17 h	
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h



> La télécabine est définitivement hors service. Le câble a été démonté et les travaux de déconstruction ont débuté.